

Le 06 juillet 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Léonard-d'Aston, tenue le lundi, 06 juillet 2015, à 19h30 à l'hôtel de ville.

1. Mot de bienvenue

Le maire souhaite la bienvenue et demande un moment de réflexion.

2. Constatation du quorum

Sont présents : madame la conseillère Diane Paquette et messieurs les conseillers Laurent Marcotte, Jean-Claude Guévin et Mario Laplante formant quorum et sous la présidence de monsieur le maire Daniel Coutu.

Sont absents : monsieur le conseiller David Guévin et madame la conseillère Maude Lemire-Comeau.

Vingt-six (26) contribuables sont présents à cette séance.

**3. Adoption de l'ordre du jour
146-07-2015**

Il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte, appuyé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue ;
2. Constatation du quorum ;
3. Adoption de l'ordre du jour ;
4. Adoption du procès-verbal des séances du conseil tenues les 1 et 16 juin 2015;
5. Approbation des comptes payés et à payer ;
6. Rapport des comités et des activités du mois ;

Administration :

7. Avis de motion – Règlement numéro 2015-07 ayant pour objet de modifier l'article 79 du Règlement de zonage numéro 057-98 afin d'autoriser et d'ajouter les groupes d'usage «Habitation I», «Habitation II – aliéna a)» et «Habitation III» dans la zone «H-7» ;
8. Adoption du règlement numéro 2015-06 afin de remettre en vigueur l'article 35 du Règlement de lotissement numéro 058-98 relatif à la cession de terrain à des fins de parcs ou de terrains de jeux ;
9. Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2014 ;
10. Embauche de nouveaux pompiers ;
11. Inscription – Congrès annuel de la Fédération Québécoise des municipalités ;
12. Période de questions (10 minutes) ;

Travaux publics :

13. Appel d'offres public pour le déneigement des voies publiques 2015 à 2020 ;
14. Adjudication de contrat – Installation de clôtures ;

15. Demande d'intervention relativement à un fossé mitoyen situé entre les propriétés de monsieur André Boudreau et madame Gertrude Sabourin, conformément aux articles 35 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* ;
16. Demande de construction d'une nouvelle entrée – 11^e Rang – monsieur Richard Bergeron ;
17. Demande de nettoyage de fossé – 10^e Rang – messieurs Richard Bergeron et Germain Houle ;
18. Période de questions ;
19. Levée de l'assemblée.

4. Adoption du procès-verbal des séances du conseil tenues les 1 et 16 juin 2015
147-07-2015

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1 juin 2015 a été remise à chacun des membres du conseil ;

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance spéciale tenue le 16 juin 2015 a été remise à chacun des membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Claude Guévin, appuyé par la conseillère Diane Paquette et unanimement résolu :

- D'approuver et d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 01 juin 2015, tel que rédigé.
- D'approuver et d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 16 juin 2015, tel que rédigé.

5. Adoption des comptes payés et à payer
148-07-2015

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil ont pris connaissance de la liste des dépenses effectuées et autorisées par les délégués du conseil au 30 juin 2015;

CONSIDÉRANT que la secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour payer l'ensemble des dépenses présentées au membre du conseil au montant de 287 306.20\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte, appuyé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- D'approuver la liste des comptes payés et des prélèvements bancaires au 30 juin 2015 totalisant 35 541.82\$;
- D'approuver la liste des salaires jusqu'au 27 juin 2015 totalisant 51 499.23\$;
- D'approuver la liste des comptes à payer au 30 juin 2015 totalisant 202 452.03\$ et d'en autoriser le paiement par la secrétaire-trésorière, pour et au nom de la Municipalité.

6. Rapport des comités et des activités du mois

Les membres du conseil donnent rapport de leur comité et des activités depuis le dernier conseil.

ADMINISTRATION

7. **Avis de motion – Règlement numéro 2015-07 ayant pour objet de modifier l'article 79 du Règlement de zonage numéro 057-98 afin d'autoriser et d'ajouter les groupes d'usage «Habitation I», «Habitation II – aliéna a)» et «Habitation III» dans la zone «H-7»**
149-07-2015

Avis de motion est donné par le conseiller Laurent Marcotte qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente du conseil, un règlement ayant pour objet de modifier l'article 79 du Règlement de zonage numéro 057-98 afin d'autoriser et d'ajouter les groupes d'usage «Habitation I», «Habitation II – aliéna a)» et «Habitation III» dans la zone «H-7»

8. **Adoption du Règlement numéro 2015-06 ayant pour objet d'abroger le Règlement numéro 2008-07, afin de remettre en vigueur l'article 35 du Règlement de lotissement numéro 058-98 relatif à la cession de terrain à des fins de parcs ou de terrains de jeux ;**
150-07-2015

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston désire abroger le *Règlement numéro 2008-07* afin de remettre en vigueur les dispositions de l'article 35 du *Règlement de lotissement numéro 058-98* relativement à la cession de terrain à des fins de parcs ou de terrains de jeux ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par la conseillère Maude Lemire-Comeau à la séance régulière tenue le 01 juin 2015 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Léonard-d'Aston a adopté un projet du règlement numéro 2015-06 lors de sa séance spéciale du 16 juin 2015 ;

CONSIDÉRANT qu'une séance publique de consultation s'est tenue le 06 juillet 2015 ;

CONSIDÉRANT qu'une dispense de lecture est demandée suite à la remise dudit règlement à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture et que la personne qui préside la séance en a précisé l'objet, la portée, le coût et, le cas échéant, le mode de financement et le mode de remboursement, le tout conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Diane Paquette, appuyé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- D'adopter le Règlement numéro 2015-06 ayant pour objet d'abroger le *Règlement numéro 2008-07*, afin de remettre en vigueur l'article 35 du *Règlement de lotissement numéro 058-98* relatif à la cession de terrain à des fins de parcs ou de terrains de jeux, tel que remis aux membres du conseil.

9. **Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2014**
151-07-2015

CONSIDÉRANT que le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'année 2014 ont été présentés aux membres du Conseil par madame Caroline Leduc, CPA, CGA, de la société de comptables Roy, Desrochers, Lambert s.e.n.c.r.l., le 16 juin 2015 ;

CONSIDÉRANT l'avis public affiché le 30 juin 2015 à l'effet que seraient déposés le rapport du vérificateur et le rapport financier 2014 à la séance du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston, le 06 juillet 2015, le tout conformément à l'article 176.1 du *Code municipal du Québec* ;

CONSIDÉRANT le dépôt, par le directeur général et secrétaire-trésorier adjoint, du rapport financier 2014 de la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston incluant le rapport du vérificateur externe pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2014.

EN CONSÉQUENCE, le Conseil prend acte du dépôt, par le directeur général et secrétaire-trésorier adjoint, du rapport financier 2014 et du rapport du vérificateur externe concernant l'exercice financier 2014, le tout préparé conformément aux articles 966 et suivants du *Code municipal du Québec* et vérifié par Roy, Desrochers, Lambert s.e.n.c.r.l..

10. Embauche de nouveaux pompiers
152-07-2015

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston doit s'assurer d'avoir un nombre de pompiers suffisant pour intervenir adéquatement lors des situations d'urgence

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante, appuyé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu :

- D'embaucher, à titre de pompier à l'essai du Service de sécurité incendie de Saint-Léonard-d'Aston, les personnes suivantes :
 - Madame Stéphanie Larochelle;
 - Monsieur Alexandre Daneau;
 - Monsieur Jean-François Poirier.

11. Inscription - Congrès annuel de la Fédération Québécoise des municipalités
153-07-2015

CONSIDÉRANT que le congrès annuel de la Fédération Québécoise des municipalités aura lieu du 24 au 26 septembre 2015, au Centre des Congrès de Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte, appuyé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- D'autoriser l'inscription de monsieur Daniel Coutu et de son épouse madame Francine Pellerin au congrès annuel 2015 de la Fédération Québécoise des municipalités qui aura lieu du 24 au 26 septembre 2015 au Centre des congrès de Québec;
- D'autoriser le paiement de la somme de 1 050 \$, représentant le coût d'inscription pour ce congrès;
- D'autoriser le paiement, sur présentation des pièces justificatives, des frais d'hébergement, de repas et de déplacement conformément à la résolution 307-12-2014.

12. Période de questions (10 minutes)

Début : 19 h 40

Le conseil municipal répond aux questions des contribuables présents.

Fin : 20 h 05

TRAVAUX PUBLICS

13. Appel d'offres public pour le déneigement des voies publiques 2015 à 2020 154-07-2015

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston désire demander des offres afin de faire effectuer le déneigement de son réseau routier pour les 5 prochaines années ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire aller en appel d'offres public dans le journal électronique (SEAO), pour ce travail ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Claude Guévin, appuyé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- De procéder à un appel d'offres public dans le journal électronique SEAO et dans un journal local pour obtenir des soumissions afin de faire effectuer l'entretien et le déneigement de son réseau routier pour les saisons 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020 sur l'ensemble de son territoire.

14. Adjudication de contrat – Installation de clôtures 155-07-2015

CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé une soumission à trois (3) fournisseurs pour l'installation de clôtures sur ses terrains situés au 434, rue de l'exposition et au 35, Rang du Grand Saint-Esprit;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu les offres suivantes :

Fournisseur	Prix
Clôtures Cambrek inc.	8 755.00 \$ + taxes
Clôtures Pro inc.	8 689.50 \$ + taxes
Clôtures Nord-Sud inc.	7 744.48 \$ + taxes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte, appuyé par la conseillère Diane Paquette et unanimement résolu :

- D'adjuger le contrat d'installation de clôtures sur les propriétés sises au 434, rue de l'exposition et au 35, Rang du Grand Saint-Esprit à l'entreprise «Clôtures Nord-Sud inc.», pour une somme de 7 744.48 \$, plus taxes.

15. Demande d'intervention relativement à un fossé mitoyen situé entre les propriétés de monsieur André Boudreau et madame Gertrude Sabourin, conformément aux articles 35 et suivants de la Loi sur les compétences municipales 156-07-2015

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une demande de messieurs André Boudreau et Pierre Doucet afin d'examen la situation d'un fossé mitoyen situé entre les propriétés de monsieur André Boudreau et madame Gertrude Sabourin ;

CONSIDÉRANT que la personne désignée, monsieur Daniel Ouellet, a rencontré messieurs André Boudreau et Pierre Doucet et a visité les lieux;

CONSIDÉRANT qu'il ne semble pas y avoir de collaboration de madame Noëlla Pageau qui représente madame Gertrude Sabourin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante, appuyé par la conseillère Diane Paquette et unanimement résolu :

- De mandater monsieur Daniel Ouellet pour procéder à l'examen de ce dossier, pour tenter de régler toute mésentente à l'entretien et au nettoyage de ce fossé mitoyen et pour suivre toutes les procédures nécessaires afin de régler la situation;
- De procéder au nettoyage, sur une distance d'environ 150 mètres, du fossé situé en bordure du Rang du Haut-de-l'Île afin de faciliter l'écoulement du fossé mitoyen;
- D'autoriser la construction, aux frais des utilisateurs, d'une entrée de 6 mètres de largeur avec un tuyau de 45.72 centimètres;
- Que les travaux devront être exécutés conformément au règlement numéro 2011-04 relatif aux entrées privés et aux travaux de creusage et/ou nettoyage de fossés et sous la supervision de l'inspecteur municipal.

16. Demande de construction d'une nouvelle entrée – 11^e Rang – monsieur Richard Bergeron
157-07-2015

CONSIDÉRANT la demande de Monsieur Richard Bergeron concernant la construction d'un nouvel accès à son terrain par le 11^e Rang;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 2011-04 relatif aux entrées privés et aux travaux de creusage et/ou nettoyage de fossés qui exige l'autorisation du conseil municipal avant de procéder aux travaux;

CONSIDÉRANT l'état des lieux et la recommandation de l'inspecteur municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Claude Guévin, appuyé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- D'autoriser Monsieur Richard Bergeron à construire, à ses frais, une entrée de 6 mètres de largeur avec un tuyau de 45.72 centimètres;
- Que les travaux devront être exécutés conformément au règlement numéro 2011-04 relatif aux entrées privés et aux travaux de creusage et/ou nettoyage de fossés et sous la supervision de l'inspecteur municipal.

17. Demande de nettoyage de fossé – 10^e Rang – messieurs Richard Bergeron et Germain Houle
158-07-2015

CONSIDÉRANT les problèmes de drainage soulevés par Monsieur Richard Bergeron relativement à un ponceau inadéquat traversant le 10^e Rang;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 2011-04 relatif aux entrées privés et aux travaux de creusage et/ou nettoyage de fossés qui exige l'autorisation du conseil municipal avant de procéder aux travaux;

CONSIDÉRANT l'état des lieux et la recommandation de l'inspecteur municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante, appuyé par le conseiller Laurent Marcotte et unanimement résolu :

- D'autoriser une dépense de 3 300 \$, plus taxes, pour effectuer le nettoyage, sur distance de 176 mètres, du fossé situé en bordure du 10^e Rang vis-à-vis les terrains de Messieurs Richard Bergeron et Germain Houle, pour refaire trois (3) entrée privée et pour enlever la traverse problématique du 10^e Rang.

18. Période de questions (10 minutes)

Début : 20 h 10

Le conseil municipal répond aux questions des contribuables présents.

Fin : 20 h 30

**19. Levée de l'assemblée
159-07-2015**

Il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte, appuyé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu de lever la séance à 20 h 30.

Daniel Coutu, maire

Donald Nicole, directeur général